CLAIREMENT Clermont

[#01]
NOVEMBRE 2020

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Clermont de l'Oise

NUMÉRO SPÉCIAL
Confinement Acte II

P. 2
Des mesures renforcées pour nos écoles

P. 3
Des moyens pour soutenir le commerce local

P. 4
Un drive à pied à la médiathèque

Lionel OLLIVIER
Maire de Clermont

Chères Clermontoises,
Chers Clermontois,

Depuis un peu plus d'une semaine, la France connait un nouveau confinement, avec toutes les conséquences que cela engendre. Ce sont des moments toujours très compliqués, pour nombre de nos concitoyens, et nous mettons tout en œuvre localement pour répondre au mieux à vos attentes, en fonction de nos possibilités.
C'est le cas des missions de service public qui incombent à la Mairie et à la Communauté de communes.
Tous les services de la Mairie et de la Communauté de Communes fonctionnent.
Quand cela est possible, le télétravail est privilégié, mais il y aura toujours des agents présents pour vous accueillir au sein de nos structures. Il en va de même pour la délivrance de passeports, de cartes d'identité, des documents d'urbanisme ou l'accès au cimetière communal et à la déchetterie.
En attendant des jours meilleurs, nous ne pouvons que vous conseiller de respecter du mieux possible les règles de confinement. Même si c'est difficile, il est important d'agir en citoyens responsables, je pense notamment à l'obligation du port du masque en extérieur et dans les lieux publics.
Nous savons que nous vivrons encore longtemps avec ce COVID, que nous risquons d'alterner entre périodes de confinement, et périodes plus normales.
Quoi qu'il en soit, nous, élus de Clermont, nous nous engageons à rester à vos côtés, à agir toujours dans votre intérêt, à vous servir au mieux, surtout en cette période de crise.
Portez-vous bien !

ÉCOLES

Des mesures sanitaires renforcées

Il a été décidé par le Gouvernement que, durant ce confinement, les écoles resteraient ouvertes. C'est une décision qui ne peut que nous satisfaire, le risque d'un important décrochage scolaire était à craindre, entrainant tout autant un handicap éducatif qu'un handicap social. Néanmoins, dans nos écoles, les règles sanitaires ont été renforcées.

À leur tour, les enfants de 6 à 11 ans doivent porter le masque à l'école, dans les espaces clos comme à l'extérieur, sauf si cela est incompatible avec l'activité. Mais ils ne sont pas tenus de le faire dans la rue, dans les transports, dans les magasins...

Comme vous le savez, dès l'âge de six ans, pour les élèves en élémentaires, le port du masque est obligatoire. Nous avons conscience du coût important que cela peut engendrer pour les familles, à raison de deux masques par jour.

Aussi, nous avons pris la décision de fournir gratuitement, à tous les enfants de Clermont scolarisés en élémentaire, deux masques en tissu, lavables cinquante fois. La commande devrait nous parvenir d'ici quelques jours, pour une distribution la plus rapide possible.

Un protocole sanitaire renforcé

Le service de la Vie scolaire de la commune a été réorganisé dès cette rentrée de novembre pour répondre au nouveau protocole sanitaire mis en place par l'éducation nationale qui exige de renforcer les missions habituelles de nettoyage. Ainsi les agents d'entretien, les ATSEM et les agents cantine sont mobilisés tout au long de la journée pour assurer dans les locaux scolaires et les cantines, l'entretien demandé dans le cadre de ce protocole, en utilisant des produits adaptés de type virucide.

Sur le temps périscolaire et cantine, les enfants sont séparés par niveau, et dans la mesure du possible par classe, afin d'éviter au maximum un brassage des élèves.

Les Mercredis-loisirs sont maintenus et renforcés

Sur les Mercredis-loisirs, la décision de la municipalité a été d'ouvrir un deuxième site sur l'école Belle-Assise, pour mieux dispatcher les enfants.

Les élus s'assurent que tout est fait au mieux pour garantir les meilleures conditions sanitaires et pédagogiques pour les enfants de Clermont. ■

2

masques lavables offerts par la Mairie par enfant en Élémentaire

ACTION SOCIALE

Toutes les structures maintiennent leurs services

Le confinement a un impact important pour les publics les plus fragiles. La municipalité et l'intercommunalité ont fait en sorte de poursuivre l'intégralité de leur action sociale.

Le portage de repas à domicile est maintenu par la Communauté de communes.
Portage : 03 44 68 27 41

L'épicerie « Coup de pouce » reste ouverte, sur rendez-vous.
Épicerie sociale : 03 44 50 49 16

Le Centre communal d'action sociale reste ouvert. Néanmoins, les contacts téléphoniques restent privilégiés pour conseiller et accompagner les bénéficiaires, sauf urgence impérative nécessitant un rendez-vous physique.

Pour les personnes dont l'adresse est localisée au CCAS, il est toujours possible de venir récupérer les courriers sur place. Il en va de même pour la transmission de dossiers divers.
CCAS : 03 44 50 84 73

Ces structures maintiennent leurs services dans le plus strict respect des gestes barrières. ■

COMMERCES

Des aides pour les commerçants très durement impactés

Le commerce local est à nouveau durement impacté par ce deuxième confinement. Cependant, la Mairie ne prendra pas d'arrêté autorisant la réouverture des commerces... Car en droit français, un arrêté ne pas aller à l'encontre d'un décret. Et même si l'équipe municipale est pleinement solidaire de ses commerçants, ce n'est pas par des arrêtés illégaux qu'elle agira en faveur du commerce.

Les commerces dits "essentiels" sont autorisés à rester ouverts. Pour tous les autres, la "fermeture" est obligatoire, mais la mise en service du "Click & Collect" reste possible pour maintenir une activité économique.

Il est essentiel de rester des élus responsables, privilégiant l'action à la communication, le concret au symbolique. Lors du premier confinement, avec la Communauté de communes, le Maire de Clermont a créé un fonds de soutien d'aide économique à destination des commerçants du territoire.

Ce sont ainsi 40 dossiers des commerçants de notre ville qui ont été retenus, pour une aide totale de 60 000 €.

La Municipalité et la Communauté de communes agissent ensemble

A l'échelle communale, les élus ont également pris la décision d'exonérer les cafés et restaurants des droits de terrasses.

La ville de Clermont est aux côtés du commerce de proximité pour préserver un centre-ville dynamique et faire perdurer une importante activité commerciale sur la ville.

La Région Hauts-de-France soutient également les artisans et commerçants. Il est possible de les contacter via leur guichet unique. ■

Communauté de communes du Clermontois
Développement économique
Yohanna SALOMONE
07 69 90 39 47
y.salomone@pays-clermontois.fr

Conseil régional des Hauts-de-France
Guichet unique
03 59 75 01 00
soutien.hautsdefrance.fr

Continuez à acheter vos biens "non essentiels" chez les commerçants de Clermont !

Plusieurs commerçants proposent déjà un service de commande à distance et de retrait au magasin, par leur site Internet, par mail, par les réseaux sociaux ou tout simplement par téléphone...

Les achats dans les magasins de Clermont sont toujours possibles en "Click & Collect"... Seules conditions : commander à distance et ne pas entrer dans la boutique. Les commandes passées en ligne peuvent ensuite être récupérées à l'extérieur du magasin !

Et comme tous nos commerçants ne sont pas forcement dotés d'un site Internet, sachez qu'il est aussi possible de commander vos produits par téléphone, par mail ou par les réseaux sociaux, avant de venir les chercher physiquement, devant la boutique. Attention, rentrer dans le commerce reste interdit. Les vitrines de nos commerçants restent encore leur premier moyen de communication pour vous informer et connaitre leur numéro de téléphone ou leur adresse mail.

Le Gouvernement a également mis en ligne un guide à destination des petites entreprises, afin qu'elles mobilisent au mieux les outils numériques à leur disposition dans cette situation exceptionnelle. ■

www.francenum.gouv.fr/
comprendre-le-numerique/artisans-commercants-independants-comment-maintenir-une-activite-economique

JEUNES

Les services dédiés à la jeunesse restent totalement mobilisés

Nos jeunes sont aussi confrontés au confinement. Si les établissements scolaires restent ouverts, le reste du temps, pour ce public qui a soif d'activité, la période est compliquée à gérer…

L'espace jeune est fermé pour éviter les regroupements et le brassage, mais les animateurs jeunesse restent mobilisés sur l'ensemble de la ville, et notamment sur les différents quartiers afin de maintenir un contact et rappeler à ceux qui peuvent ignorer le confinement l'importance du respect de ses règles.

Cette pédagogie porte ses fruits, car globalement, la jeunesse fait preuve de responsabilité face aux contraintes liées au confinement. Une permanence est mise en place, pour accueillir individuellement les jeunes ou leurs parents ni cela s'avérait nécessaire.

Il est également important de signaler que le Service de réussite éducative, mis en place pour veiller à répondre rapidement au décrochage scolaire, est bien maintenu en cette période. Car même si les écoles restent ouvertes, la situation sanitaire peut avoir des conséquences sur la scolarité des enfants. ■

À l'image du CAL, l'espace Jeunesse est fermé pendant le confinement, mais les animateurs sont redéployés sur le terrain afin de maintenir le contact avec les jeunes.

Service de réussite éducative
Nora Laribi
03 44 19 23 42
nora.laribi@mairie-clermont.fr

SORTIES

Pensez à remplir une attestation pour tout déplacement bref, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile… Téléchargez une attestation de déplacement sur le site du ministère de l'Intérieur.

CIMETIÈRE

Le cimetière peut recevoir des visiteurs. Les cérémonies funéraires sont limitées à 30 personnes maximum.

INFOS PRATIQUES

Mairie de Clermont
7 rue du Général Pershing
60600 Clermont
Tél. : 03 44 50 84 84
Fax : 03 44 78 33 89
contact@mairie-clermont.fr
OUVERTURE AU PUBLIC
Du lundi au jeudi,
de 09h00 à 12h00,
de 14h00 à 17h30.
Le vendredi,
de 09h00 à 12h00,
de 14h00 à 17h00.
Le samedi matin,
de 09h00 à 12h00.
La Mairie fermera à 16h30 les 24 et 31 décembre.

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

Pas de marché de Noël… mais un drive à la médiathèque !

Le COVID bouleverse profondément la vie culturelle et associative à Clermont comme ailleurs. Les rassemblements privés et publics étant interdits dans le cadre du confinement, cela concerne les regroupements associatifs, mais aussi toutes les manifestations culturelles.

Le marché de Noël ne pourra pas être organisé

L'annulation du marché de Noël a été une décision difficile à prendre pour la Municipalité, mais cela semblait essentiel, car un protocole sanitaire strict ne pouvait être garanti.

Une médiathèque fermée, mais un service assuré

La médiathèque à l'hôtel de ville et son annexe au centre socioculturel sont fermées au public. Mais, au sein de la municipalité, il semblait important de maintenir la lecture surtout en cette période de confinement. La ville a cherché le meilleur moyen pour que, malgré le confinement et la fermeture obligatoire des bibliothèques, ce service culturel puisse continuer à être assuré et proposé aux concitoyens.
Un drive à pied a été mis en place, avec la possibilité de réserver les documents sur le catalogue en ligne, via le site web de la Mairie
De nombreux lecteurs du Clermontois ont déjà adopté cette nouvelle forme d'usage qui sera sûrement prolongé au-delà du confinement. ■

Drive à pied
bibliotheque-mairie-clermont.net

DERNIÈRE MINUTE

UN STAND DE DÉPISTAGE COVID À CLERMONT ?

La Municipalité tente de mettre en place avec l'ARS, l'Agence régionale de santé, un stand de dépistage COVID gratuit dans les meilleurs délais. Dès que nous aurons des informations concrètes, nous communiquerons à ce sujet via les réseaux sociaux.

CLAIREMENT Clermont
[#01] NOVEMBE 2020
Bulletin d'information publié par la Mairie de Clermont
Directeur de la publication **Lionel OLLIVIER** ■ Rédactrice en chef **Florence MARCDARGENT** ■ Rédaction et relecture **Damien PLOUZENNEC** ■ Photos & illustrations **DR, Agence Clé de Fa, Service communication** ■ Conception & réalisation **Agence Clé de Fa** ■ Impression **Polyservices** ■ Tirage **5 300 exemplaires** Dépôt légal à parution ■ Distribution **Adrexo**